

C.A.P. du 21 septembre 2009 : CADRES C.

I) Recours en notation :

La CAP est convoquée pour statuer sur 10 recours :

- 3 Agents ont formulé un recours afin d'obtenir une bonification d'un mois (+0.02) :

Après débat sur les arguments présentés par les deux Organisations syndicales –FO et CGT-, la Direction accorde la bonification à + 0.02 à 3 collègues sur 4.

Vote FO : **Pour** -sur les 3 dossiers valorisés. (vote à l'issue de chaque dossier)
Contre -sur le 4^{ème} dossier (la Direction n'a pas accordé la bonification).

- 4 agents ont formulé un recours afin d'obtenir la bonification maximale (3 mois, + 0.06) :

La CAP ne peut attribuer cette bonification mais émet un avis qui permet ensuite à l'agent de solliciter le recours en CAP Centrale.

la Direction accorde, après débats, un avis favorable pour 3 dossiers sur 4.

La direction émet un avis défavorable sur le 4^{ème} dossier.

Vote FO : **Pour** les 3 dossiers proposés favorablement.
Contre (l'avis de la Direction) sur le 4^{ème} dossier .

- 2 agents ont demandé une augmentation de note et une modification des appréciations :

Sur le 1^{er} dossier , la Direction abonde dans le sens de l'agent suite aux arguments développés par FO (note et appréciations).

Vote F.O. : **Pour**

Sur le 2^{ème} dossier, la délégation FO s'étonne que le rapport n'ait pas été rédigé par le chef de poste.

la Direction regrette que ce dossier n'ait pas été traité en interne et va contacter le comptable.

Le Président propose la modification de l'appréciation du notateur de 2^{ème} degré mais ne modifie pas la notation .

Vote FO : **Abstention.**

- 1 agent en note d'alerte a demandé la neutralisation de cette note :

Après débat, la Direction décide de solliciter le Médecin de Prévention mais ne modifie pas la note d'alerte.

Vote FO : **Abstention.**

II) Information de la Direction :

Passerelles :

Six agents administratifs des impôts sont arrivés le 1er septembre 2009, au sein de la filière gestion publique, dans le cadre de la mise en oeuvre des passerelles entre les filières. Ils seront accueillis en détachement dans le corps des agents d'administration du Trésor public.

Les agents concernés sont les suivants :

- Monsieur Raoul DENIS, affecté à la trésorerie de Rouen Municipale
- Mme Linda LE COUSIN, affecté à la trésorerie de Lillebonne
- Mme Ludivine PLAISANT, affectée à la trésorerie de Bellencombres
- Mme Lara SPINNEWEBER, affectée à la trésorerie de Rouen Municipale
- Mme Vanessa TROCLET, affectée à la trésorerie de Montivilliers
- Mme Vilma VINCIGUERRA, affectée à la trésorerie de Fécamp Municipale.

Titularisation d'agents PACTE :

3 agents PACTE seront prochainement titularisés.

Les 3 collègues sont en poste à : Grand Couronne, CHU Rouen et Seine Maritime Amendes.

La Centrale a donné son accord pour le recrutement prochain de 2 nouveaux PACTE, 68 dossiers sont actuellement recensés à la Direction.

Représentants FO à la CAP : C.ANCELOT, B.AMEDEE et E RIVRIN (expert).

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Grade :

Quotité de travail :

%



Affectation :

(déclare adhérer à F.O. DGFIP 76)

fait à

le

(signature)

➤ **66% de la cotisation syndicale est déductible** du montant de l'impôt sur le revenu